

CONTRAT 1299
N/REF : 7/09/2025 1H17 C:001152 I:00715
V/REF : Contrat N°001299 du 02/04/2024

STE THERESE COLLEGE

**71, RUE DE BRETAGNE
53000 LAVAL**

IMMEUBLE : COLLEGE STE THERESE
71, RUE DE BRETAGNE
53000 LAVAL

Rennes, le

30 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : COLLEGE ST THERESE LAVAL - MME MANCEAU 02 43 64 17 87
MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE
Donneur d'ordre : Mme C MANCEAU

INTERVENTION DU 24/09/2025
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE DU BAC A GRAISSE
EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE AGRÉE
NETTOYAGE CHANTIER

3 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 32,00 EUROS HT / T(S) POUR 2024

FACTURATION :
la redevance sera facturée par mointié 3 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' : Prix révisé H.T.

P : Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 5091611

ICTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/05/2025

Prix de base du contrat	:	465,24
-------------------------	---	--------

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 12/2023	Valeur	: 137,6
	Mois de l'indice de révision	: 04/2025	Valeur	: 144,1

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT
1/ 3	Entretien de bac(s) a graisse	3/AN	483,06	161,02
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT
2,00	M3 de déchets traités		33,23	66,46
	TOTAL H.T.			227,48
	T.V.A. a 20,00%			45,49
	TOTAL T.T.C.En EURO			272,97

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.